

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

*L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme et MM Carl DEVOUASSOUX, Isabelle PETITJEAN, Daniel RODRIGUES

**ABSENTE :** Mme Marie SIMONCINI

**Secrétaire de séance :** M. Jérôme BOUCHET

22/2024

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les trois projets en prévision pour l'année 2024 :

- ♦ la rénovation de l'école et le projet de végétalisation des cours,
- ♦ la rénovation énergétique de l'ancienne mairie,
- ♦ l'aménagement du centre du village.

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

14 MAI 2024

COURRIER ARRIVÉ

Les locaux scolaires comprennent le bâtiment principal avec une cour située devant, bordée de deux préaux aux extrémités. Une extension à l'arrière du bâtiment abrite les deux classes de maternelle qui encadrent la salle de motricité avec une cour positionnée devant sur le côté gauche du bâtiment.

La Commune souhaite s'engager dans une politique de désimperméabilisation et de végétalisation des sols de l'école en rafraîchissant les cours, en redonnant une place importante aux végétaux, en optimisant l'infiltration des eaux de pluie et en sélectionnant des matériaux qui accumulent moins de chaleur que le goudron. Elle envisage d'améliorer les fonctionnalités de la cour afin d'élargir les pratiques sportives et encourager les activités créatives et pédagogiques. La Commune a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE) pour l'assister dans sa démarche impliquant un volet participatif et prévoit une enveloppe de travaux de 25 000 euros.

Concernant les locaux scolaires vieillissants, il s'agit de poursuivre la rénovation par étapes. Les chéneaux des bâtiments et préaux sont percés et sont à l'origine de plaques de glace qui s'avèrent dangereuses pour les enfants. Il est donc indispensable de les remplacer au plus vite tout comme les serrures de 8 portes du bâtiment principal qui ne fonctionnent plus. Les sols souples de la classe du premier étage à gauche sont vétustes et doivent aussi être renouvelés. Enfin les sanitaires des deux classes de maternelle ne sont plus adaptés à l'usage de petits enfants et du personnel, ils vont faire l'objet d'une restauration complète.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

| NATURE DES DÉPENSES  | Montant hors taxes |
|--|--------------------|
| Etude :  | 2 500,00 €         |
| Accompagnement par le CAUE pour la végétalisation des cours :      | 2 500,00 €         |
| Travaux :  | 70 756,16 €        |
| Remplacement des chéneaux (130 mètres) :                           | 16 070,83 €        |
| Mise aux normes des serrures de 8 portes du bâtiment principal     | 5 030,00 €         |
| Rénovation des sanitaires de la grande classe de maternelle        | 9 411,00 €         |
| Rénovation des sanitaires de la petite classe de maternelle        | 9 411,00 €         |
| Renouvellement des sols souples de la classe du 1er étage à gauche | 5 833,33 €         |
| Végétalisation des deux cours                                      | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL :</b>   | <b>73 256,16 €</b> |

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

| FINANCEMENT   | Montant hors taxes | Taux            |
|---|--------------------|-----------------|
| Subventions :   | 36 200,00 €        |                 |
| <b>DÉPARTEMENT :</b>  |                    |                 |
| Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 : | 36 200,00 €        | 49,42 %         |
| Autofinancement :   | 37 056,16 €        |                 |
| Fonds propres :   | 37 056,16 €        | 50,58 %         |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>73 256,16 €</b> | <b>100,00 %</b> |

Dans le cadre de la campagne de réhabilitation et de rénovation des bâtiments communaux, il convient d'achever la remise aux normes de l'ancienne mairie. Si quelques travaux intérieurs avaient été effectués en 2013, ils restent insuffisants au regard des enjeux d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

L'opération projetée consiste donc en un travail d'isolation extérieure apposée sur l'ensemble des façades du bâtiment et recouvert d'un enduit. Cela rend nécessaire la dépose et la réfection à neuf de l'avant toit (appentis entrée) et du balcon arrière, par ailleurs en mauvais état, mais également la dépose de l'édicule situé sur l'angle Sud du bâtiment, la dépose du boisseau de cheminée sur la façade ouest et la reprise de la descente des chéneaux de la toiture. Le bardage en partie haute sera déposé pour permettre la pose de l'isolant jusque sous la toiture. La totalité des volets en bois seront remis à neuf.

Une couche d'isolant extérieur d'une épaisseur de 160 millimètres sera chevillée sur la façade et l'intérieur des fenêtres. Un enduit et deux sous-couches de crépi seront appliqués sur l'isolant, une peinture extérieure viendra finir les travaux de façade.

L'ensemble des huisseries sera remplacé pour permettre d'isoler les embrasures et éviter des ruptures de pont thermique. Une réfection complète de la toiture sera réalisée et recevra une isolation.

Le mur de la cave fera l'objet d'une isolation intérieure complémentaire. Une dalle isolée sera également coulée au sol du sous-sol. L'accès extérieur à la partie basse de ce bâtiment sera aménagé de telle façon qu'il permettra un accès toutes saisons plus facile.

Enfin, une chaufferie bois sera implantée dans un local aménagé et ventilé au sous-sol avec un stockage en silo. L'ensemble des radiateurs électriques existants sera remplacé par l'installation d'un système de radiateurs hydrauliques sur les trois niveaux et raccordé à la chaufferie bois. Il est également prévu d'effectuer la liaison avec le bâtiment situé au 89 rue du Bouchet pour l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

| NATURE DES DÉPENSES   | Montant hors taxes  |
|---|---------------------|
| <b>Travaux :</b>  | <b>315 851,00 €</b> |
| VRD : liaison entre les 2 bâtiments pour le réseau de chaleur : | 12 867,00 €         |
| Gros œuvre - démolition et maçonnerie :                         | 17 893,00 €         |
| Chauffage - ventilation - plomberie - électricité :             | 68 179,00 €         |
| Menuiseries extérieures et intérieures :                        | 40 676,00 €         |
| Isolation thermique extérieure :                                | 91 820,00 €         |
| Option 1 : réouverture de la fenêtre Sud-Ouest du 1er étage :   | 2 400,00 €          |
| Option 2 : retrait de l'auvent :                                | 7 950,00 €          |
| Option 3 : changement menuiseries pour isolation embrasures :   | 12 150,00 €         |
| Option 4 : réfection de la toiture avec isolation :             | 61 916,00 €         |
| <b>Honoraires :</b>   | <b>46 013,22 €</b>  |
| Relevé et étude faisabilité :                                   | 1 650,00 €          |
| Maîtrise d'œuvre :  | 38 463,22 €         |
| Etude de gain énergétique :                                     | 4 500,00 €          |
| Mise à jour du diagnostic énergétique :                         | 1 400,00 €          |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>361 864,22 €</b> |

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

| FINANCEMENT   | Montant hors taxes | Taux     |
|---|--------------------|----------|
| <b>Subventions :</b>  | 224 309,90 €       |          |
| <b>ÉTAT :</b>   |                    |          |
| Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - 2024 :               | 80 000,00 €        | 22,11 %  |
| <b>DÉPARTEMENT :</b>  |                    |          |
| Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 : | 135 000,00 €       | 37,31 %  |
| <b>AUTRES FINANCEURS :</b>  |                    |          |
| SYANE : fonds chaleur pour la chaufferie et le réseau de chaleur    | 9 309,90 €         | 2,57 %   |
| <b>Autofinancement :</b>  | 137 554,32 €       |          |
| <b>Emprunt :</b>  | 100 000,00 €       | 27,63 %  |
| <b>Fonds propres :</b>  | 37 554,32 €        | 10,38 %  |
| <b>TOTAL :</b>  | 361 864,22 €       | 100,00 % |

Pour l'aménagement du centre du village, les travaux consistent en la réalisation d'une placette type place du marché et la finalisation de l'aménagement de la place de l'église dans la continuité de la rénovation de l'église Saint-Loup. La place du marché est rendue possible grâce à une disponibilité foncière suite à la construction du Hameau des Reines et permettra un aménagement paysager qui ouvrira la perspective du centre du village tout en y créant un espace convivial.

L'aménagement de la placette doit favoriser un traitement paysager et une intégration urbaine avec l'implantation d'arbres et de végétations, en portant une attention particulière à l'éclairage et aux matériaux utilisés (bruts, locaux et facilement utilisables) en respect avec la dimension patrimoniale. Le Monument aux Morts et la fontaine du rond-point seront intégrés au projet. Une circulation douce sera favorisée entre les différentes parties du centre du village (piétons et vélos) et l'accès au Hameau des Reines (pôle de services à la personne). Les stationnements nécessaires au fonctionnement de la mairie et des services et commerces de proximité seront maintenus sans étendre le stationnement au-delà du périmètre actuel. Une circulation des voitures sur la route départementale sera maintenue à vitesse contenue (30 km/h) afin d'améliorer leur vigilance face aux piétons dans la traversée du village.

La place de l'église doit accueillir une vingtaine de places de stationnement dont une place PMR. Une rampe d'accès PMR viendra en continuité de celle existante du Hameau des Reines. Un pavage sera réalisé devant le parvis de l'église. Au sud-est de l'église, l'espace sera enherbé. Des marches pour le second accès au Hameau des Reines seront mises en place, jouxtant un emplacement pour les vélos et motos.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

| NATURE DES DÉPENSES :  | Montant hors taxes |
|--|--------------------|
| <b>Travaux place de l'église :</b>                             | 486 205,87 €       |
| Travaux préparatoires :  | 41 903,85 €        |
| Terrassement, VRD :  | 69 614,64 €        |
| Bordures, revêtements de sol et maçonnerie :                   | 63 159,10 €        |
| Voirie :   | 170 168,05 €       |
| Ouvrages divers :  | 3 000,00 €         |
| Divers nettoyage de chantier :                                 | 2 500,00 €         |
| Espaces verts :  | 3 838,32 €         |
| Eclairage des abords :   | 38 460,00 €        |
| Serrurerie :   | 20 178,20 €        |
| Option : pavage en pierre entre l'église et la mairie :        | 37 494,75 €        |
| Option 2 : drain pourtour de l'église :                        | 19 470,00 €        |
| Fournitures pour liaison mairie église :                       | 2 939,00 €         |
| Enfouissement réseau de chauffage pour liaison mairie église : | 13 479,96 €        |
| <b>Travaux place du marché :</b>                               | 310 055,00 €       |
| Travaux préparatoires :  | 13 900,00 €        |
| Travaux de terrassement :                                      | 58 750,00 €        |
| Réalisation des réseaux :                                      | 40 400,00 €        |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Revêtements - maçonnerie :                      | 163 230,00 €        |
| Travaux d'espaces verts :                       | 33 775,00 €         |
| <b>Honoraires :</b>                             | <b>50 813,61 €</b>  |
| Mission de maîtrise d'œuvre place du marché :   | 22 250,00 €         |
| Mission de maîtrise d'œuvre place de l'église : | 27 163,61 €         |
| Pré-étude de la place de l'église :             | 1 400,00 €          |
| <b>TOTAL :</b>                                  | <b>847 074,48 €</b> |

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

| FINANCEMENT   | Montant hors taxes  | Taux            |
|---|---------------------|-----------------|
| <b>Subventions :</b>  | <b>548 800,00 €</b> |                 |
| <b>RÉGION :</b>   |                     |                 |
| Contrat Région pour l'année 2023 :                                  | 260 000,00 €        | 30,69 %         |
| <b>DÉPARTEMENT :</b>  |                     |                 |
| Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2022 : | 100 000,00 €        | 11,81 %         |
| Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2023 : | 120 000,00 €        | 14,17 %         |
| Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 : | 68 800,00 €         | 8,12 %          |
| <b>Autofinancement :</b>  | <b>298 274,48 €</b> |                 |
| Emprunt :   | 250 000,00 €        | 29,51 %         |
| Fonds propres :   | 48 274,48 €         | 5,70 %          |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>847 074,48 €</b> | <b>100,00 %</b> |

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le plan de financement pour les trois opérations envisagées,
  - ◆ la rénovation de l'école et le projet de végétalisation des cours,
  - ◆ la rénovation énergétique de l'ancienne mairie,
  - ◆ l'aménagement du centre du village.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie l'obtention d'une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024, pour la réalisation des travaux précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 30/04/2024 et de sa publication le 30/04/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.  
Pour extrait certifié conforme.

*Le Secrétaire de séance,*



**Jérôme BOUCHET.**



*Monsieur le Maire,*

**Nicolas EVRARD.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.